

AFFAIRE N° 25

BUREAU d'AIDE SOCIALE: Examen des dossiers d'Aide Sociale-
Application à l'employée du Bureau d'Aide Sociale de l'arrêté n° 17
du 25 Juin 1958 portant majoration de salaires - Compte d'administra-
tion du Bureau d'Aide Sociale pour l'exercice 1957 - Compte de Gesti-
on du Receveur pour le même exercice - Budget supplémentaire pour l'exer-
cice 1958 - Compte rendu des secours délivrés pendant l'année 1957.
Examen des dossiers d'Aide Sociale - Désignation d'un suppléant pour
conclure les marchés de gré à gré et les adjudications.

Après avoir examiné les affaires ci-dessus mentionnées, le Conseil, à la majorité, émet un avis favorable à ce qu'il soit donné suite aux délibérations prises à leur sujet par la Commission Administrative du Bureau d'Aide Sociale dans sa séance des 4 et 29 Juillet 1958, M. PAUS ayant déclaré que son groupe ne peut pas prendre part au vote n'étant pas représenté dans les commissions.

Le MAIRE. - Maintenant je vais vous présenter une question. Il s'agit d'une demande d'emprunt à contracter avec la Caisse Centrale pour l'électrification des écarts.

Le Conseil Municipal avait voté dans sa séance du 6 Juin dernier une surtaxe de 1 F 80 sur le prix du kwh lumière afin de permettre l'électrification en Basse Tension de Saint-François, le Brûlé et Montgaillard. Nous avons omis la partie Haute Tension pour ces mêmes écarts. Il me semble que ce n'est pas le désir du Conseil Municipal d'augmenter encore le prix du kwh. Nous avons préféré avoir recours à un emprunt à contracter avec la Caisse Centrale.

C'est cette demande d'emprunt que je vous soumetts étant entendu que pour ces mêmes écarts, c'est à dire: Saint-François, le Brûlé, Montgaillard et pour les autres localités qui restent à électrifier, le dossier complet sera présenté au FIDOM. Nous espérons obtenir la subvention, ce qui nous permettra de diminuer le prix du courant.

Je mets donc aux voix:

1°) l'autorisation de contracter avec la Caisse Centrale un emprunt à long terme de 12 millions de francs pour l'alimentation en Haute Tension des localités de Saint-François, le Brûlé et Montgaillard.

Adopté à l'unanimité.

2°) l'engagement d'inscrire chaque année, en priorité, au budget communal les ressources nécessaires à l'amortissement de cet emprunt, intérêts compris.

Adopté à l'unanimité.
St Denis, le 6 Novembre 1958
Le Préfet,
Signé: Perreau. Pradier

M. PAUS demande la parole.

Monsieur le Maire, comme je vous disais au début de cette séance, la fontaine publique de la rue Tourette n'a pas encore été rétablie malgré toutes mes instances.

Je vous signale également qu'on a supprimé l'eau de la fontaine publique du Bas de la Rivière. Je serais très heureux si vous pouviez me donner satisfaction sur ces points.

D'autre part, il y a un tronçon de route de la rampe Ozoux qui demande à être réparé et désherbé. Actuellement, il constitue un danger public. Il faudrait, Monsieur le Maire, que la réfection soit faite dans les meilleurs délais.

M. MANES. - En ce qui concerne la fontaine publique de la rue Tourette, je vous dirai, mon collègue, qu'il existe quatre bornes fontaines dans le périmètre de la rue Tourette. Il me semble que nous ne pouvons pas installer une fontaine devant chaque immeuble.

Le MAIRE. - Pour trancher la question, si vous voulez mon collègue, nous nous rendrons cet après-midi sur les lieux et ensemble nous verrons ce qu'il y a lieu de faire.

M. PAUS. - J'accepte bien volontiers votre proposition, Monsieur le Maire.

Le MAIRE. - Mes chers collègues, une dernière question nous est demandée par le collègue MESNIER. Il va vous la présenter.

M. MESNIER. - C'est une affaire qui m'a été demandée par les Anciens Combattants.

Voici ce qui se passe. En France on a célébré le 47ème anniversaire de la bataille de Verdun. Vous savez tous ce que c'est que la bataille de Verdun. Ceux qui y sont passés s'en souviendront jusqu'à leur mort.

Au cours de cette commémoration il a été décidé que dans toutes les Villes de France il y ait une rue ou une place qui porte le nom de Verdun. Le Comité m'a écrit spécialement puisque je suis un ancien de Verdun pour me demander si, ici, dans la capitale de l'île de la Réunion, le Conseil Municipal accepterait d'avoir une rue ou une place de Verdun. Je vous pose la question, je crois que vous me répondrez positivement. Il ne manque pas de rue à débaptiser: Rue du Canal, rue de la Batterie etc...

M. LEGROS. - Je propose la rue de la Batterie.

M. PAUS. - Nous n'allons pas donner à une rue si peu importante le nom de Verdun.

Le MAIRE. - Pour l'instant il ne s'agit que d'un vote de principe pour que notre collègue MESNIER puisse répondre positivement au Comité. Nous choisirons ensuite la rue et nous vous la proposerons lors de notre prochaine réunion.

Le Conseil donne son entier accord à la proposition faite par Monsieur MESNIER.

M. FABRE intervient pour demander une fois de plus qu'une ampoule électrique soit posée dans la rue Housseau des Noirs et fait remarquer qu'il n'existe aucun point lumineux dans cette portion de rue comprise entre les rues Gal de Gaulle et Caen.

M. HANES. - Je suis entièrement d'accord avec vous, mon collègue, mais pour exécuter le nouveau plan prévu pour l'éclairage public de la Ville de St-Denis il faudrait que le Conseil Municipal vote la somme de 646.000 F.

LE MAIRE. - On verra Bourbon Lumière pour que notre collègue ait satisfaction.

M. BEVIERE. - Je tiens à faire remarquer qu'il y a au moins deux ans que j'ai demandé la réparation des sentiers du Canal du Brû. Jusqu'à maintenant rien n'a été fait.

Le MAIRE. - Je ne suis pas de votre avis, mon collègue, lors que vous parlez de 2 ans parce qu'il y a environ 3 mois que ce sentier a été réparé sur une longueur de 2 Kms en partant du Brû vers le Canal.

M. RIVIERE. - Cela ne représente même pas la moitié du chemin.

Le MAIRE. - La longueur du chemin réparé était fonction du crédit. Comme nous ne pouvions pas disposer de la somme nécessaire pour la réfection totale, nous l'avons réparé là où il était le moins praticable.

M. PAUS. - Une autre question, Monsieur le Maire, il s'agit de l'eau à la Montagne. Il y a toute une partie de la population qui en est privée. C'est le quartier situé au dessus du 17ème Km. J'estime qu'en aurait dû continuer la pose de la canalisation jusqu'à cette région.

Le MAIRE. - si la canalisation avait été posée dans ce quartier, le prix du m3 aurait été encore majoré.

M. MANES. - Comme vous, mon collègue, j'ai déclaré qu'il était regrettable que cette tuyauterie n'arrive qu'au Km 12.500 au lieu du 16ème comme cela a été initialement prévu par la Société d'Etudes.

Personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 11 H.20'./.

Le Secrétaire,

Les Membres,



Premier Adjt ff. de Maire,

a pu signer :

Veloupoulli Antoine
Hors du Département

refusé de signer :

M. Gamin
1er adjt - ff. de Maire

Le 4/10/05
M. de la Roche
Reynaud
L. Dupont
Robert
M. de la Roche
J. de la Roche
M. de la Roche
M. de la Roche
M. de la Roche